



Compte rendu du Conseil d'Administration du 12 juin 2018.

Le Président ouvre à 10h05 la réunion semestrielle du CA qui s'est tenue au golf de CHOLET.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres, il n'y a pas d'absent. Puis il rappelle l'ordre du jour.

Il passe tout d'abord la parole au trésorier pour un point sur les finances puis au secrétaire pour le point sportif du début de la saison 2018.

1 - Le point sur les effectifs (Hervé Bicot)

Le trésorier communique le nombre de membres à la veille de la réunion : 1458 (+ 40 par rapport à 2017), un nouveau record. Certains clubs sont en hausse plus ou moins forte et quelques-uns en légère baisse.

Point sur les finances:

Recettes : au moment de la réunion, les cotisations sont en concordance avec les effectifs et à la hausse avec 58000 euros et les droits de jeu s'élèvent à 17700 euros. Au total les recettes représentent 76000 euros.

Dépenses : les principaux postes sont les lots et trophées achetés pour l'année soit 22000 euros ainsi que les polos et les balles soit 40750 euros. Le total des dépenses est de 77000 euros. Il y a donc un déficit de précisément 897 euros (soit 1.3%)

Analyse du Coût des compétitions

Le président signale que les coûts des compétitions sont en légère hausse et que cette hausse doit être maîtrisée sous peine de puiser dans la réserve qui sert en début d'année à financer, par anticipation, l'achat des lots et des balles en amont des rencontres qui renverront les droits de jeu postérieurement à cette dépense. Les AS des clubs ont des demandes croissantes, les gestes sont en hausse, et il est impératif de les modérer.

La convivialité des pots de fin de rencontres doit perdurer mais il est nécessaire de rappeler aux délégués l'allocation de 2 euros par inscrit à la compétition soit environ 4 euros par participant au pot. Le Président fera un rappel aux délégués après le repas pris en commun, avant le scramble prévu dans l'après midi.

2 - Les inscriptions en lignes, l'utilisation de l'outil, et le calendrier 2018

Une majorité des clubs utilise l'outil d'inscription en ligne, toutefois il faut noter quelques couacs dus à des oublis d'inscrits en ligne alors que le délégué les attend par mail. Est-il possible de donner la possibilité au délégué organisateur de vérifier s'il y a des inscrits en ligne dans les clubs invités à sa compétition ?

*Le président rappellera aux délégués en fin de repas que **les inscriptions doivent passer exclusivement par le délégué, pas d'inscription directe auprès du club recevant.***

Une discussion s'engage aussitôt pour évoquer la participation qui reste élevée lors des compétitions (en stableford et en greensome), la proximité des clubs, organisateurs et participants, en est peut être la cause.

Le calendrier 2018 suscite les réflexions suivantes :

- « c'est bien on ne va pas trop loin »,*
- « Dommage on ne va pas ici ou là, on joue toujours sur les mêmes parcours »*
- « c'est un championnat départemental bis »,*
- « Nous aurions aimé jouer dans la zone ouest », etc ...*

3 - Point sur les polos

La commande complémentaire a été de 127 polos. Les polos dames M semblent mal taillés.

Pour 2019 la couleur BLANCHE est envisagée.

4 - Point sur le début de saison sportive (Alain SMONDACK)

4.1 - Le championnat de match-play :

Bon déroulement de l'ensemble des matchs, la météo de ce début de saison à été légèrement perturbante. Des inversions ont été convenues entre les capitaines pour les matchs aller et retour sans incidence sur le calendrier de la compétition. Un report de 15 jours d'un match de barrage a été nécessaire.

4.1.1 - Les résultats

Quelques qualifications pour les 1/2 finales ou pour éviter la descente se sont jouées en play-off.

Les finales se sont déroulées à ILE d'OR avec 2 shot-gun le matin (2^{ème} et 3^{ème} division) et la finale de la 1^{ère} division en départs successifs l'après midi. Nous remercions le golf de l'ILE d'OR (sa directrice et Nicole la déléguée) pour le bon déroulement de ces finales.

Les champions 2018 sont: **St JEAN de MONTS A** en 1^{ère} division,

NANTES ERDRE A en 2^{ème} division et **BAUGE B** en 3^{ème} division.

Le tableau des montées et des descentes sera validé lors du CA de novembre en même temps que le tirage au sort des rencontres par division pour 2019.

4.1.2 - Les éventuelles difficultés rencontrées lors des MP en 2018 et la formule pour 2019.

La formule des match-plays avec 2 rencontres dans la semaine (mardi et jeudi) semble convenir à tous, délégués et joueurs. Elle sera de nouveau proposée pour 2019.

4.2 - Les greensomes (Point sur les trois premières journées)

*En 2018 chaque tour comprend 5 ou 4 rencontres. Une très légère augmentation du nombre des départs à été constatée : **778 départs d'équipes** enregistrés (769 en 2017).*

390 équipes différentes environ ont joué au moins 1 tour (379 en 2017) avec par compétition un maximum de 87 équipes engagées et un minimum de 28...

Le tour réservé aux parcours 9 trous, sur 2 journées, a rencontré un beau succès toutefois une seule journée pourrait être envisagée pour les parcours moins attractifs, Alençon et St Sébastien.

*La finale aura lieu à **SARGE**. Il a été décidé de retenir 63 équipes (20 en brut et 43 en net) pour qualifier toutes les équipes à égalité de points en net au niveau du cut.*

Les tableaux des équipes qualifiées en brut et en net ont été diffusés.

4.3 - Les compétitions en stableford par équipes :

4.3.1 - Classements par points, fréquentation

Rappel : en 2018 tous les clubs joueront 9 tours et les résultats des 9 tours seront conservés pour les classements des 3 zones et le classement général.

Après 4 tours : AVRILLE, LA BAULE et PORT BOURGENAY sont en tête de leur zone.

La participation par club, en moyenne sur les premiers 4 tours et en pourcentage des inscrits est à nouveau commentée (128 en moyenne en zone Ouest Nord, 109 en zone Ouest Sud et 91 en zone Est)

4.3.2 - départage des équipes en cas d'égalité pour la 1^{ère} place

Rappel : Lors d'une compétition le départage doit être simple pour l'organisateur afin de remettre le lot prévu à la meilleure équipe du jour. Le départage se fait par comparaison des 5^{èmes} cartes en net puis des 6^{èmes}, etc. jusqu'au départage.

Le règlement des rencontres en stableford a été modifié dans ce sens et doit être affiché lors des rencontres.

4.3.3 - Examen de l'organisation 2018 avec 4 rencontres en Ouest à chaque tour ou pour créer 3 zones.

L'organisation de 4 rencontres en Ouest à chaque tour est débattue.

Il sera nécessaire de modifier la composition des Zones pour 2019 afin de relancer l'intérêt de jouer dans l'ensemble de la Région.

Patrick BALAGUER a proposé un calendrier pour 2019 réalisé suite à un tirage au sort général. Il faudra sur cette base retravailler pour avoir 6 rencontres par journées et peut être encore regrouper les clubs aux effectifs réduits afin d'équilibrer le potentiel de participation. Une réunion sera organisée en Aout par le secrétaire avec ses 2 adjoints pour réfléchir aux options possibles.

Pour les compétitions organisées sur 2 jours et pour encourager les joueurs à s'inscrire la veille, les joueurs de J-1 recevront leurs lots et participeront au tirage au sort même en cas d'absence car ils auront contribué au meilleur déroulement de la rencontre le lendemain.

Une séance de «formation» pourrait être réorganisée à la suite de l'AG 2018 pour les nouveaux délégués ainsi qu'aux autres s'ils le souhaitent.

4.3.4 - dotations.

Les dotations, avec quelques nouveautés, semblent donner satisfaction.

La qualité des polos et les couleurs sont majoritairement bien accueillis.

5 - Validation de la 2^{ème} partie du calendrier 2018 (version 3 pour septembre et octobre)

Le calendrier version 3 précise:

** les dates de la rencontre Bretagne / Pays de la Loire > les mardi 18 & mercredi 19 septembre sur les parcours de SABLE-SOLESMEs (simples) et de BAUGE (greensomes), voir dans le S7 les clubs qualifiés.
Le règlement 2018 est attendu par le Président des seniors de la Bretagne si possible avant fin juin.*

** Trophées INTER ZONES (ex Est/Ouest) > ils auront lieu le 4 octobre.*

Les trophées Est/Ouest deviennent les trophées Inter-Zones, et ils concerneront :

** Pour le trophée JULAUDE : Le club classé premier de chacune des 3 zones.*

** Pour le trophée Honneur : Les clubs classés 2^{èmes} et 3^{èmes} des 3 zones.*

** Pour le trophée Promotion : Les clubs classés 4^{èmes} et 5^{èmes} des 3 zones.*

Les parcours neutres seront déterminés après le 9^{ème} tour.

6 - Trophée M. Rault (15 mai à AVRILLE et 29 mai à St JEAN de MONTS)

Depuis 2016 le critérium a été ouvert à tous, jusqu'aux membres ayant l'index de 28,4.

La participation en 2018 est en baisse par rapport à 2017

6.1 Le Trophée en chiffres : 34 participants différents (dont 13 qui ont participé aux 2 tours).

24 au 1^{er} tour dont 2 dames. 24 au 2^{ème} tour et dont 1 dame

Vainqueur 2018 : Daniel LE GALLOU (Nantes Erdre)

6.2 Le Critérium en chiffres : 71 participants différents (dont 31 qui ont participé aux 2 tours).

55 au 1^{er} tour dont 8 dames. 46 au 2^{ème} tour dont 7 dames.

Vainqueur 2018 : Sylviane LE ROY (Laval) et Rolland GELOT (Avrillé)

Une modification du règlement pour le 2^{ème} tour a été apportée pour tenir compte de l'éloignement afin de favoriser la participation. Il restera à l'organisateur la possibilité de mettre en fin de rencontre les 3 joueurs les mieux classés en brut pour le gain du trophée.

7 - Liste des clubs participants à la rencontre Pays de la Loire/Bretagne (mardi 18 et mercredi 19 septembre) sur les golfs des SABLE SOLESMES (simples) et de BAUGE (greensomes + coupe Pdt) :

Les 16 clubs qualifiés, dans l'ordre du classement par équipes de 2017 sont :

zone Est (Avrillé, Sargé, Baugé, Laval, Anjou, Le Mans)

zone Ouest (Pornic, La Baule, Port Bourgenay, Guérande, St Jean de Monts, Savenay, Nantes Vigneux, Les Fontenelles, Nantes Erdre, La Domangère)

En cas de désistement: en Est les clubs d'Angers puis de Sablé-Solesmes pourraient être sollicités et en Ouest les clubs de St Sébastien sur Loire puis de l'Ile d'Or pourraient aussi être sollicités

Chaque délégué devra confirmer, aux deux délégués ligériens, au secrétaire et aux 2 présidents de région, la participation de son équipe pour le 24 aout puis plus tard envoyer la liste nominative des équipiers, du remplaçant et du participant à la coupe des Présidents pour le 10 septembre.

Un mail spécifique comprenant le règlement 2018 détaillé sera adressé courant juillet aux délégués.

8 - Trophées INTER ZONES > le jeudi 4 octobre :

Le secrétaire déterminera les parcours neutres après le 9^{ème} tour, dès que possible et avant le 17 septembre parmi les clubs non qualifiés

Les dotations pour la remise des prix de ces trophées INTER ZONES (hors trophées remis lors de la soirée de gala) pourraient ensuite être distribuées par le Président aux délégués chargés d'organiser ces trophées, lors de la rencontre Bretagne/Pays de la Loire à SABLE-SOLESMES

9 - Application des nouvelles règles

Elles ne sont pas applicables avant 2019

10 - Choix de l'assurance

Le président souhaite revoir le contrat d'assurance afin d'être mieux couverts et d'intégrer la responsabilité civile et pénale.

11 - Avancement de l'organisation de la Journée Finale et dîner de gala à La BAULE.

La soirée de Gala aura lieu Salle des floralies à La BAULE.

Le secrétaire propose que l'affectation des clubs qui joueront sur l'un des 3 parcours (GUERANDE, La BRETESCHE et Le CROISIC) soit faite par tirage au sort réalisé par le Président en marge de la rencontre Bretagne/Pays de la Loire.

12 - Questions diverses.

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 12h45

Les délégués ont été invités à partager un repas avec les membres du CA. Le Président commentera les points principaux évoqués lors du CA du matin. Un scramble à 4 sur 9 trous suivra ce repas.